



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 octobre 2009
Français
Original : espagnol

Lettre datée du 2 octobre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet du mécanisme 2x9 sur Haïti, qui réunit les pays d'Amérique latine fournisseurs d'effectifs militaires ou de police à la MINUSTAH.

Vous trouverez ci-joint le texte du communiqué des gouvernements membres du mécanisme (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Jorge **Argüello**



**Annexe à la lettre datée du 2 octobre 2009 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Communiqué commun des gouvernements membres
du mécanisme 2x9 sur Haïti**

Les États membres du mécanisme 2x9 sur Haïti sont convenus de faire part au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des considérations suivantes :

1. En cinq ans d'activité, la MINUSTAH a beaucoup aidé le Gouvernement haïtien à instaurer la sécurité et la stabilité dans le pays, ce qui a permis une avancée sans précédent du processus politique et contribué au renforcement des capacités locales, à la mise en place de l'assistance internationale et à un début de reprise des indicateurs de développement socioéconomique. Toutefois, les États membres du mécanisme 2x9 estiment, comme le Secrétaire général, que la situation en Haïti demeure précaire.

2. Compte tenu de la situation actuelle, la communauté internationale devrait prendre des mesures concertées en prenant en compte tous les éléments suivants :

a) Tout en intensifiant les activités visant à maintenir la sécurité, il conviendrait d'axer progressivement les efforts sur le développement institutionnel et socioéconomique d'Haïti, dans les domaines interdépendants que sont l'infrastructure, l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, la création d'emplois, l'état de droit et les droits de l'homme, en tenant compte des lignes directrices de la Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté élaborée par le Gouvernement haïtien. Dans le même ordre d'idées, le système des Nations Unies devrait renforcer la coordination entre ses organismes et mieux organiser l'assistance internationale. Faute de quoi, les résultats obtenus jusqu'ici risquent d'être réduits à néant;

b) Haïti continue d'avoir besoin d'un climat de paix, de sécurité et de stabilité. Il importe donc particulièrement que le Gouvernement se dote, dans les meilleurs délais, des moyens de gérer lui-même la sécurité. À cet égard, il convient de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif stratégique qu'est la professionnalisation des ressources humaines de l'État haïtien, en particulier les membres du pouvoir judiciaire et de la Police nationale d'Haïti. Les États membres du mécanisme 2x9 réaffirment qu'ils sont prêts à continuer d'aider à former la Police nationale haïtienne et précisent, à cet égard, que le Groupe de travail de coordination pour la coopération de l'Amérique latine avec la Police nationale haïtienne a déjà commencé à élaborer un rapport de situation et un plan d'action;

c) Les recommandations formulées par le Secrétaire général dans le document S/2009/439, notamment celles qui ont trait à la reconfiguration des forces de la MINUSTAH, devraient être appuyées et appliquées. Il importe également de renforcer les capacités de la Mission pour lui permettre de continuer à agir à double titre, c'est-à-dire aider à la mise en place d'infrastructures et renforcer les capacités institutionnelles en Haïti, et de réaffirmer ainsi le caractère pluridimensionnel de l'opération de paix en Haïti;

d) En octobre 2009, le mandat de la MINUSTAH devrait être renouvelé pour un an.

3. Il est recommandé que le Secrétaire général prenne en compte les conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2009/105), qui souligne la nécessité d'assurer l'efficacité de l'aide, définit les principaux domaines dans lesquels l'assistance internationale doit être portée et recommande de rechercher les moyens de mieux utiliser l'assistance fournie par la MINUSTAH de façon à améliorer la synergie entre le mandat de la Mission et les besoins de développement en Haïti.

Les États membres du mécanisme 2x9 prient le Conseil de sécurité d'envisager d'incorporer les éléments analysés dans le présent document dans le mandat de la MINUSTAH.

New York, le 28 septembre 2009
